



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ARMÉE DE L'AIR

COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE ET DES OPÉRATIONS AÉRIENNES

ZONE AÉRIENNE DE DÉFENSE SUD

Section espace aérien inférieur

Dossier suivi par : Lcl Eric Barbu

Salon, le 24 Octobre 2012

N°200 078/CDAOA/ZAD Sud/Div Esp

Madame et Monsieur les Coprésidents du
Comité régional de gestion de l'espace aérien
Sud est (CRG. SE)
Bureau Exécutif Permanent
1 rue Vincent Auriol
13617 AIX EN PROVENCE Cedex 1

SAISINE

- OBJET** : Modification du transit VFR « Camargue ».
- REFERENCES** : a) Compte rendu de la réunion du 25/07/12 relative à la mise en place du dispositif CA autour de LFTW ;
: b) AIP FRANCE, ENR 1.2.15 et 16.
- P. JOINTES** : 2 annexes

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CRG-SE exceptionnel une demande de modification du transit VFR « Camargue ».

Cette demande est motivée par deux dossiers distincts.

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 06/06/12, à laquelle participait la ZAD-Sud, la DSAC-SE et des représentants du Parc Régional de la Camargue, les responsables du Conservatoire du Littoral ont mis en évidence le besoin de rehausser l'altitude de transit des aéronefs fréquentant l'itinéraire « WB » - « AM » ou « ES », dans les deux sens, afin de mieux protéger la faune de cette région et plus particulièrement un site de reproduction de flamands roses, unique en Europe, situé à proximité de l'étang du Fangassier.

Certains membres du Comité Consultatif Régional de l'Aviation Générale et de l'Aviation Légère et Sportive Sud-est (CCRAGALS SE) ont également émis le souhait de pouvoir voler à une altitude supérieure à 700ft AMSL sur ces portions d'itinéraire, afin de garantir un délai supérieur pour gérer d'éventuels problèmes mécaniques sur des monomoteurs.

Cette demande répond également aux exigences de la mise en œuvre d'un circuit écolage IFR dans le secteur de Nîmes-Garons.

En effet, la transformation de la CTR 1.4 Istres en zone « R », au profit d'activités de la DGA/EV imposera une ségrégation avec les transits VFR utilisant cet itinéraire lorsque cette future zone sera active.

Afin de prendre en compte ces deux dossiers, cette saisine vise à :

- rehausser de 700ft AMSL à 1000ft AMSL le transit entre WB – WA –ES ;
- déplacer le point WA à 1500 m au Sud afin que l'itinéraire soit situé en dehors de la future zone « R » ;
- supprimer le transit WA – AM ;
- créer un nouveau point « SA » situé à l'extérieur de l'actuelle CTR 1.4 Istres ;
- créer un transit SA – AM à 1000ft AMSL ;
- rehausser le transit S – SW pour harmonisation avec le transit SW – WB.

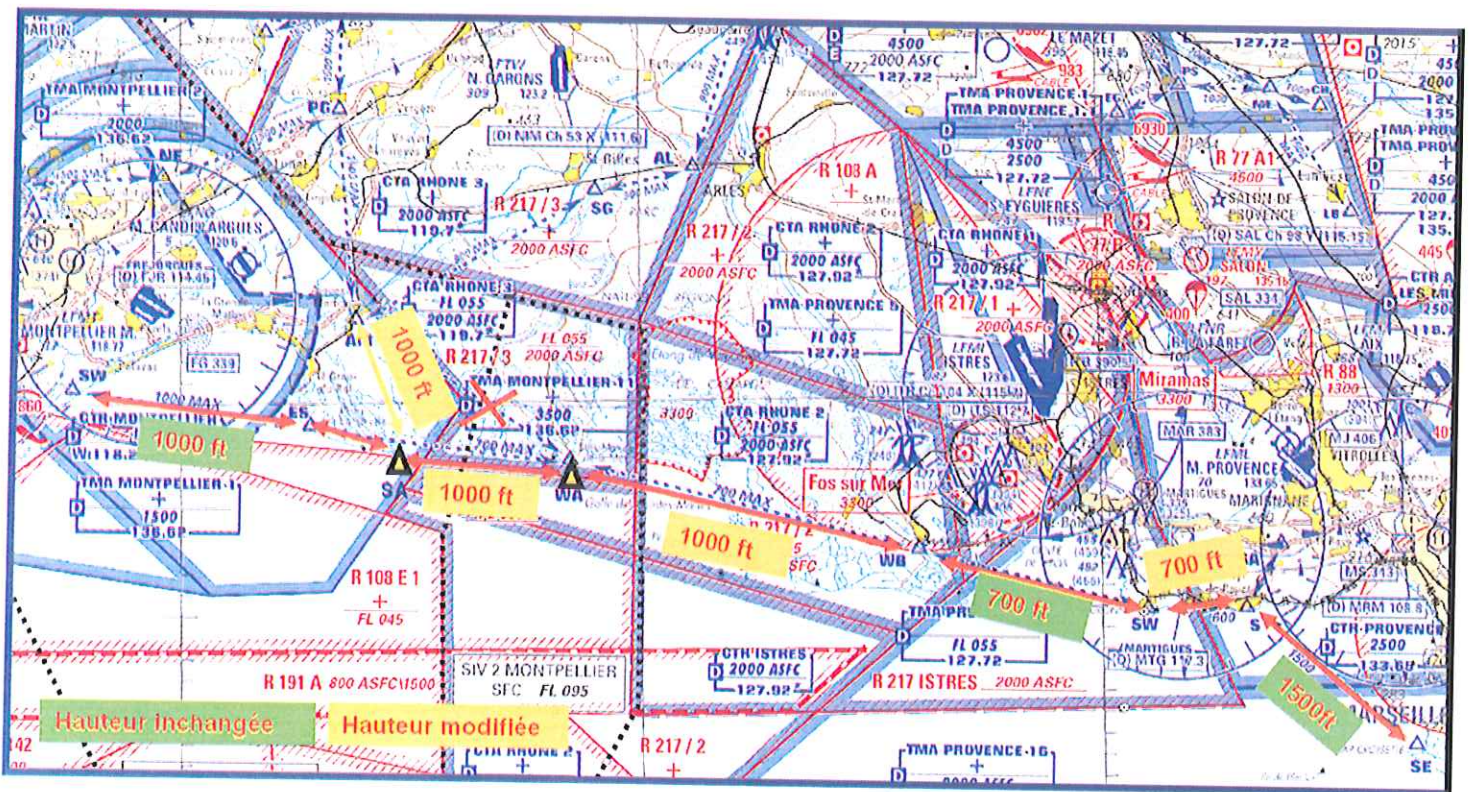
Lieutenant-colonel Marc OLIBE
Adjoint au Commandant
de la Zone Aérienne de Défense Sud



Projet de publication demandée de l'AIP France ENR 1.2.15 et 16

<p>CTR MONTPELLIER Itinéraire Sud : SF - Etang de VIC - 226°/9,7 NM FJR - 43°27'58"N - 003°48'55"E SW - Cathédrale de Maguelone - 225°/5,6 NM FJR 43°30'45"N - 003°53'01"E ES - 500 m travers Sud phare de l'Espiguette - 128°/9,3 NM FJR 43°28'58"N - 004°08'31"E SA - 43°27'36"N - 004°13'57"E 122/13NM FJR Itinéraire Nord : NE - Château d'eau de Castries - 002°/6,1 NM FJR 43°40'48"N - 003°58'51"E NW - Echangeur routier sud de St-Gély du Fesc - 310°/8,9 NM FJR 43°40'27"N - 003°49'10"E</p>	<p>1000 AMSL 1000 AMSL</p> <p>1500 AMSL</p>	<p>Itinéraire recommandé.</p> <p>Itinéraire de transit recommandé utilisable dans les 2 sens.</p>
<p>CTR ISTRES CTR ISTRES et zone LF-R 108B ISTRES SW - Carro - 210°/3,8 NM MTG WB - Port Saint Louis du Rhône - 272°/13NM MTG WA - Saintes-Maries de la Mer - 112°/21NM FJR 1500 m travers Sud Saintes-Marie de la Mer 43°26'23"N - 004°25'23"E 113/21NM FJR SA - 43°27'36"N - 004°13'57"E 122/13NM FJR puis AM - Remparts d'Aigues Mortes - 095°/9,6NM FJR (43°33'49"N - 004°11'34"E) ou ES - (500 m Sud du phare de l'Espiguette) - 128°/9,3 NM FJR (43°28'58"N - 004°08'31"E)</p>	<p>SW - WB 700AMSL WB-WA-SA 1000 AMSL</p> <p>700 AMSL MAX 1000 AMSL</p>	<p>Itinéraire de transit utilisable dans les 2 sens. Tronçon SW-WB-WA : obligatoire. Tronçon WA-AM sur instruction de RHONE INFO 127.925 WA-ES: recommandé.</p> <p>Contact radio obligatoire avec RHONE INFO 127.925 jusqu'en sortie de CTR ISTRES. AM.</p> <p>Du 01/04 au 31/07 : altitude de vol portée à 1000 ft AMSL entre WB et AM ou WB et ES, le point WB devant obligatoirement être survolé à 700 ft AMSL.</p>
<p>CTR PROVENCE SW - Carro - 210°/3,8 NM MTG S - Carry-le-Rouet - 139°/4,5 NM MTG SE - Cap Croisette - 135°/15 NM MTG</p>	<p>SW - S : ALT préférentielle 700 AMSL S-SE : 1500 AMSL MAX</p>	<p>Itinéraire recommandé. Contacter PROVENCE TWR 118.375.</p>

CARTE EXPLICATIVE



Zone aérienne de défense Sud – Base aérienne 701 – 13661 SALON DE PROVENCE AIR

PNIA : 811 701 60 04 – Fax : 04 90 17 80 58 – PNIA : 811 701 80 58

Email : eric.barbu@intradef.gouv.fr